
Compte rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2021

Préambule

Suite à certaines interrogations, il est rappelé que tout élu, qui ne peut être présent à une séance de conseil municipal, peut donner pouvoir à un autre élu afin de le représenter lors des votes pris par l'assemblée délibérante. Pour ce faire, il suffit de compléter le formulaire attaché à chaque convocation de conseil municipal ou de le rédiger sur papier libre. Ce pouvoir peut alors être confié à l'élu qui le représentera ou être transmis au secrétariat de mairie en amont de la séance.

M. le Maire stipule que l'état d'urgence sanitaire est prorogé jusqu'au 30 septembre 2021, les séances de conseil municipal sont donc maintenues à la salle « Les albizzias » jusqu'à cette échéance.

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Intercommunalité

- **Maintien section aérienne de la Gendarmerie sur l'aéroport de Tours :** M. le Maire informe les élus que le Département a été sollicité pour maintenir cette section. 1.6 million sont nécessaires pour réaliser les travaux attendus dont 1 million d'euros débloqué par le Département et 600 000 euros par l'Etat.
- **Point accueil ados :** Magali MORIN précise que cette année a été amputée par la crise sanitaire et que cette structure n'a réellement démarré qu'à la mi-mars avec quelques interruptions. Un relais communal sur la communication notamment est mis en place et nécessaire pour attirer les adolescents. Une douzaine de jeunes entre 10 et 15 ans fréquentent régulièrement cet accueil le samedi. Sur la période estivale, il est proposé un accueil le jeudi, vendredi et samedi. Il est envisagé de mettre à disposition une des 2 salles de l'ancien bâtiment de l'école côté Godinière (ancienne salle informatique) en cohabitation avec l'ASLH périscolaire et l'école.
- **Forage des Marsaules :** La compétence eau potable est intercommunale mais les dysfonctionnements impactent directement la commune. Le forage des Marsaules ne fonctionne plus et ne fonctionnera plus, des malfaçons ont été constatées mais la société qui a réalisé les travaux initiaux n'existe plus. De fait, l'alimentation en eau potable de la commune se fait uniquement par le forage du centre bourg, ce qui, en cas de forte consommation, peut être limitée. En effet, le château d'eau se remplit à 11m³/h alors que le tirage en temps de fortes chaleurs est de 22 m³/h. SOGEA, le délégataire, a l'obligation de maintenir ce service d'eau potable et étudie donc une solution. Une interconnexion avec Sorigny ne suffirait pas en terme de débit, un nouveau forage est à réaliser mais cela prendra a minima 2 ans, ainsi un raccordement avec Thilouze est envisagé nécessitant 2 km de tranchée, toutefois cette solution ne sera effective qu'à la fin du 1^{er} semestre 2022. Aussi, une communication sur la restriction d'usage de l'eau potable est envisagée en cas de besoin et un arrêté municipal sera alors pris en cas d'alerte de SOGEA. Olivier MESNARD se souvient que ce 2^{ème} forage permettait de diluer l'apport un peu trop élevé en fer et que si la commune l'avait créé c'était par nécessité ; il conviendrait donc d'initier une rencontre avec le service intercommunal concerné pour évoquer ce sujet sans tarder.

Affaires scolaires et périscolaires

● **Tarifs cantine** : Xavier GAUTHIER présente le bilan de cette année écoulée comptant plus de rationnaires que l'année précédente : 5000 repas supplémentaires consommés avec une moyenne à 110 rationnaires et des pics à 125 sur une totalité de 139 écoliers en début d'année. Deux services sont donc bien nécessaires pour répondre à cette demande des familles. Le bilan financier reste équilibré en rappelant toutefois que les frais de personnel et d'entretien du bâtiment ne sont pas pris en compte. Les dépenses sont constituées de l'achat des repas auprès du prestataire, de diverses fournitures tel que le pain acheté à la boulangerie de Villeperdue par exemple... L'excédent dégagé couvre en partie ces dépenses mais Xavier GAUTHIER rappelle que le but premier n'est pas l'équilibre budgétaire car cela reste avant tout un service public. Au vu de ce bilan et de l'avenant reconduisant le prestataire CONVIVIO pour une année avec la confirmation du maintien du tarif à l'identique, les élus décident, après en avoir délibéré, à l'unanimité à main levée des membres présents et/ou représentés de maintenir le tarif des repas enfant et adulte à l'identique soit :

- Repas enfants : 3,45 €
- Repas adultes : 4,13 €

- d'imputer aux familles le tarif lent d'envoi postal lors de l'envoi de la facture par ce biais.

● **Point conseil d'école** : Xavier GAUTHIER relate la séance du conseil d'école du 1er juin dernier qui s'est déroulé en partie en visio, en partie en présentiel avec seulement 6 personnes autorisées.

- 145 élèves étaient recensés en cette fin d'année scolaire, la prévision de rentrée prochaine étant de 139 dont 9 petites sections, 27 moyennes section, 14 grandes sections, 19 CP, 13 CE1, 11 CE2, 21 CM1 et 25 CM2. La répartition dépendra de l'évolution des effectifs d'ici septembre.
- La présence d'une ATSEM l'après-midi est toujours demandée bien que l'inspectrice académique ait précisé que la commune remplissait bien à l'exigence des textes légaux. Cela dit la nécessité pourrait se faire plus réellement sentir pour la prochaine rentrée. Les élus déplorent que la commune soit pointée du doigt sur ce sujet, occultant tous les autres services mis en place. M. le Maire relève plusieurs points du compte-rendu inexacts qui accentuent les points de désaccord entre le corps enseignant et la municipalité.
- L'aménagement de la cour côté Godinière est également l'objet d'amalgame entre l'aménagement sécurité qui est du ressort communal et l'aménagement d'agrément qui, lui, peut être élaboré conjointement. Un plan a été conçu par les élèves avec leurs enseignants et l'APE souhaite offrir un billodrome, ces projets vont être étudiés par la municipalité.
- Le souhait de l'intervention d'une intervenante musicale est reconduit dans les mêmes conditions que cette année, à savoir que les défraiements de cet agent seront pris en charge par la commune.
- La pré-rentrée est prévue le 1^{er} septembre pour une rentrée officielle le 2.

En aparté, M. le Maire ajoute que ce 2 juillet, une rando contée était organisée par l'école pour chaque classe, en lieu et place de la fête de l'école. Les groupes ont déambulé entre la cour de la maternelle où l'APE proposait des jeux et offrait un livre aux élèves de la petite section au CM1, à la bibliothèque où deux bénévoles ont offert une lecture dont Anita RAVION qui, avec M. le Maire, ont remis le livre offert par la commune aux élèves de CM2, à la lagune pour les élémentaires où l'association « Les Jardins de Demain » avait ouvert le site dédié à la permaculture, à la ferme des Marsaules chez Stéphane ROY pour les plus petits sans oublier le pique-nique dans le parc du château de Boisbonnard ouvert par son propriétaire, Antoine d'ESPOUS, à cette occasion.

- **Budget école** : Xavier GAUTHIER présente le bilan du budget alloué à l'école qui est bien respecté par l'équipe enseignante. Au vu de ce bilan, les élus actent du respect des enseignants de ce budget, tout en observant toujours un nombre croissant des photocopies représentant 637 photocopies par élève par an. Ils décident, à l'unanimité, de reconduire ce budget sur 2021-2022 en augmentant le poste « investissement » de 882 € à 1000 €, en maintenant le poste « fournitures scolaires » à 59,20 € par élève et celui de la coopérative scolaire à 4,40 € par élève, le nombre d'élèves référent retenu est celui du jour de la rentrée scolaire.
- **Organisation rentrée 2021-2022 et ATSEM** : Xavier GAUTHIER explique qu'une réflexion est lancée sur un nouveau planning pour la rentrée du 2 septembre 2021. Un recrutement pour un poste d'ATSEM supplémentaire, comme évoqué au point « conseil d'école », va être lancé pour les après-midi. Afin de pallier l'absence temporaire et exceptionnelle d'une ATSEM, le choix de recruter une 3^{ème} personne en remplacement de l'agent actuellement en disponibilité plutôt que de moduler le planning des ATSEM en place, est retenu. Ce poste d'adjoint technique, de 24h/hebdomadaires annualisées, comprendra le temps et missions relatives à la restauration scolaire augmentés notamment par les exigences sanitaires en vigueur, la mission d'ATSEM l'après-midi et un complément de ménage de locaux communaux principalement locaux scolaires. Ce poste envisagé serait d'une durée d'un an, dans un premier temps, sans certitude de pérennité sur les missions actuellement définies. Il est également fait le choix de créer un poste d'adjoint technique, à 28h/hebdomadaires annualisées en contrat aidé type Parcours Emploi Compétence pour des missions de service de restauration scolaire et ménages de locaux communaux, là aussi pour faire face notamment à l'accroissement d'activité lié aux exigences sanitaires. Cette organisation permettra de maintenir la présence de 6 personnes sur le temps de pause méridienne nécessaires dans les circonstances actuelles.

Travaux communaux

- **Bâtiment scolaire et inauguration** : M. le Maire spécifie qu'il reste quelques aménagements sur les huisseries et à régler quelques soucis de ménage à effectuer par les entreprises. Une inauguration sera organisée le samedi 25 septembre prochain.
- **Projet aménagement cour de l'école côté Godinière** : Sylvain PLUMÉ présente le plan élaboré pour l'aménagement de la cour de l'école côté Godinière indiquant que les clôtures ont d'ores et déjà été posées, qu'un emplacement végétalisé est prévu à côté du bloc sanitaires, que le démontage du préfabriqué est prévu la semaine du 14 juillet et que le billodrome financé par l'APE sera positionné entre la classe 6 et le bloc sanitaires.
- **Point aménagement « la Godinière » et ADAC37** : M. le Maire informe les élus qu'une récente rencontre avec M. BOULAY, directeur de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales, a permis d'évoquer un projet d'ensemble d'aménagement sécurité de l'école à la base de loisirs de la Godinière avec l'implantation d'un city stade et d'un skate park. L'ADAC se charge de prendre contact avec la SNCF pour la voirie afin de mener une étude globale pour guider le choix des élus, une présentation devrait être faite en septembre prochain.

Budget-Finances

- **Achat matériel technique** : Sylvain PLUMÉ informe les élus que, dans le respect du budget alloué sur 2021, un certain nombre de matériels techniques ont été acquis ou sur le point de l'être, notamment tracteur tondeuse, arroseur automatique, débroussailluse, balayeuse, tondeuse, pour un montant global de 25 000 €.
- **Subventions** : Magali MORIN présente les avis de la commission Qualité de Vie, de la Solidarité et Action Sociale (CQVSAS) qui s'est réunie récemment pour notamment discuter des demandes de subvention faites auprès de la commune. Elle précise que les collectivités territoriales ne peuvent verser de subvention

qu'à des organismes ou associations qui répondent à un intérêt public local. Suite à la présentation des propositions faites par cette commission, et après discussion, le conseil municipal a voté les subventions suivantes :

- 250 € à la SPA : ce sujet de lutte contre la prolifération des chats a été débattu et voté à 8 voix pour, 2 contre et 3 abstentions ; ce montant de subvention correspond à 5 bons de stérilisation permettant d'endiguer une prolifération notable dans certains secteurs de la commune, la SPA ayant déjà fait don de 5 bons similaires.
- 25 € par élève des établissements d'enseignement professionnel soit, à ce jour, 50 € pour le Campus des métiers et de l'artisanat de Joué les Tours et 50 € pour le BTP-CFA de Saint Pierre des Corps.

Une discussion suivie d'un vote à 2 voix pour, 10 contre et 1 abstention, s'établit autour de la proposition d'octroi de subvention pour l'école privée Sacré Cœur à Richelieu.

- 4,40 € par le nombre d'élèves effectif le jour de la rentrée scolaire au titre de la Coopérative scolaire de l'école communale,
- **Feu d'artifice** : Magali MORIN confirme qu'il n'y a pas de manifestations associatives prévues pour le 14 juillet et, de fait, la commission CQVSAS a entériné l'avis évoqué par le conseil municipal précédent et propose le report de ce budget sur une animation future à savoir les 20 ans de la bibliothèque qui auront lieu en décembre 2021. Les élus rappellent que les animations du 14 juillet sont toujours parties de l'initiative des associations et non pas de la commune, ce n'est pas donc, contrairement aux rumeurs qui circulent, un désistement de la commune. Les incidents sur la voirie qui se sont déroulés lors du tournoi de pétanque organisé par le SCV samedi dernier n'incitent pas les associations à organiser des manifestations de la sorte. En aparté, Magali MORIN informe les élus que le forum des associations, plébiscité par les associations, se déroulera le samedi 4 septembre sur la place du marché avec une communication spécifique.
- **Banquet communal** : La commission CQVSAS propose de positionner le banquet communal au 11 novembre cette année, sauf contre-ordre sanitaire bien évidemment. Le restaurant « Le Tourne-Bride » a d'ores et déjà été contacté par anticipation pour honorer ce banquet. L'organisation de cette journée sera à l'instar des années précédentes où il se déroulait le 8 mai. Pour rappel, le repas est offert aux villeperdusiennes et villeperdusiens de plus de 69 ans et leur conjoint, aux anciens pompiers et leur conjoint, aux bénévoles de la bibliothèque et leur conjoint et aux élus et leur conjoint.

Personnel communal

- **Point sur recrutement agent des services techniques** : Sylvain PLUMÉ confirme l'intégration d'un agent aux services techniques spécialisé dans les espaces verts depuis le 17 mai pour accroissement d'activité et ce jusqu'au 30 novembre prochain. Au vu des travaux à effectuer sur les bâtiments au cours de l'été, notamment des aménagements dans l'ancienne salle informatique de l'école côté Godinière pour accueillir l'ALSH voire l'accueil ados, il est nécessaire de faire appel à une aide supplémentaire pour 1 mois sur juillet sur les missions d'espaces verts ; pour ce faire, une jeune villeperdusienne est recrutée à compter du 5 juillet pour cet accroissement d'activité.
- **Projet recrutement adjoint technique fonction ATSEM et ménage** : Comme vu précédemment dans le dernier alinéa du point « Services périscolaires », il y a nécessité de recruter un adjoint technique avec fonction d'ATSEM et intervenant sur les ménages à hauteur de 24 h par semaine annualisées ainsi qu'un poste en contrat aidé type Parcours Emploi Compétence pour le service cantine et les ménages à hauteur de 28 h par semaine annualisées. Ces 2 postes permettront de faire face à

l'accroissement d'activités lié à l'augmentation de rationnaires fréquentant la restauration scolaire et aux exigences sanitaires en vigueur.

- **Tableau des effectifs** : Afin de répondre à ces recrutements temporaires, il convient d'ajuster le tableau des effectifs de la commune notamment en créant un poste supplémentaire à hauteur de 35 h pour les missions d'ATSEM et ménage, ce poste prévu initialement à 24 h pouvant évoluer ; le poste de contrat aidé étant, quant à lui, déjà répertorié à hauteur de 35 h dans le tableau des effectifs existant.
- **Remplacement gérante Agence Postale Communale (APC) et accueil mairie pour congés annuels** : La gérante de l'APC sera remplacée 2 semaines sur ses 3 semaines de congés annuels par un agent qui est déjà intervenu l'année dernière. Ne pouvant être disponible l'après-midi, le temps sur le poste accueil de mairie sera assuré par la secrétaire de mairie présente à cette période.

Transport

Association des Communes d'Indre et Loire – Projet Grandes Infrastructures LGV SEA – Elargissement A10 et assemblée générale extraordinaire : M. le Maire informe que l'ACIL a programmé une assemblée générale extraordinaire le 20 avril dernier sur la convocation de son président, Roland MARIAN. Le but de cette association est de constituer et d'organiser une force de discussion et de propositions permettant le dialogue avec Liséa et l'Etat notamment, visant à minimiser les inconvénients résultant de la traversée des infrastructures LGV SEA et élargissement A10, à préserver la qualité de vie avec un traitement global des grandes infrastructures existantes, de préserver l'intérêt général des collectivités et des particuliers. Cette association étant constituée d'élus communaux, il convenait, suites aux élections municipales de 2020 d'élire un nouveau bureau. Pour rappel, M. le Maire est délégué titulaire et Sylvain PLUMÉ, délégué suppléant à cette association. Le nouveau bureau est constitué de :

▪ Bernard ELIAUME	Maire de Maillé	Président
▪ Jean-Pierre LOIZON	Conseiller municipal de Sainte Maure de Touraine	1 ^{er} Vice-Président
▪ Frédéric DUPEY	Maire de Villeperdue	2 ^{ème} Vice-Président
▪ Christian GATARD	Maire de Chambray les Tours	3 ^{ème} Vice-Président
▪ Gilles CHAPOTON	Maire de Draché	Secrétaire
▪ Pascal LABARRE	Adjoint au maire d'Antigny le Tillac	Trésorier

SIÉIL

M. le Maire informe les élus que le projet de rénovation de l'éclairage public est lancé avec une première tranche portant sur 16 points lumineux situés en centre bourg. Cette première tranche s'élevant à 30 191 €HT est subventionnée à hauteur de 50 % par le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire.

Urbanisme

- **Principe de vente des logements locatifs communaux** : Suite à la demande d'achat d'un locataire d'un bien communal, et sachant que les domaines ne donnent plus d'estimation pour les communes de moins de 2000 habitants notamment, les élus souhaitent arrêter un calcul de principe à proposer lors de telles demandes. Le pavillon locatif, sujet de cette décision, était estimé par les domaines il y a 7 ans à 86 000 € ; l'estimation notariale de cette année s'élève à 160 000 €. Magali MORIN expose la proposition d'abattement faite par la commission CQVSAS selon le nombre d'années de location du bien par le demandeur, à savoir 15 % à partir de la 15^{ème} année de location puis une dégressivité de 1% par année supplémentaire avec un plafond de 30 %. Dans le cas présent, le locataire étant présent depuis 29 ans, la vente pourrait être consentie pour 121 000 € hors frais notariés.

- **Dénomination « chemin des Penlous »** : M. le Maire stipule que le lieu-dit « Les Penlous » n'a pas été mentionné lors de la délibération prise en 2007 pour la dénomination de ce secteur, bien qu'officieusement, ce lieu-dit soit déjà appelé « Chemin des Penlous ». Aussi, il propose de conserver cette dénomination et de l'officialiser. Les élus acceptent, à l'unanimité, cette proposition.

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) : Les élus décident, à l'unanimité, de ne pas préempter :

- sur le terrain et bâti sis 8 bis rue des Margallières,
- sur le terrain et bâti du 4 rue de la Bataille,
- sur le terrain et bâti du 6 rue de la Bataille,
- sur le terrain et bâti du 6 impasse de la Varenne,
- sur le terrain et bâti du 13 rue des Champs Gibert.

Dates à retenir

- | | |
|--|---|
| • Animation culturelle Compagnie des 7 épées :
apéro-concert et spectacle « Vivante » | Jeudi 05 août à 19h00 – espace Courbeloup
ou salle « Les albizzias » en cas d'intempéries |
| • Commission communication | Mardi 31 août à 18h00 – mairie et 16 novembre |
| • Visite bâtiments communaux | Vendredi 3 septembre à 19h00 – départ salle « Les albizzias » |
| • Forum des associations | Samedi 4 septembre de 9h00 à 12h00 – place du marché |
| • Réunion de proximité La Genêtelle-Les 3 Chênes | Samedi 11 septembre à 11h00 – rendez-vous à l'abri bus |
| • Inauguration du nouveau bâtiment scolaire | Samedi 25 septembre à 10h00 – sur place |
| • Commémoration du 11 novembre | Jeudi 11 novembre – heure et lieu à définir |
| • Banquet communal | Jeudi 11 novembre à 12h30 – salle « Les albizzias » |
| • 20 ans biblio | Samedi 11 décembre – programme à venir |
| • Prochains CM | Vendredi 3 septembre à 20h00 – salle « Les albizzias »
15 octobre – 26 novembre |

Questions diverses

- **Mobilier scolaire à changer et devenir** : Cécile ROY-BOUTELOUP s'inquiète du devenir du mobilier scolaire (tables et chaises) qui va être changé pour l'intégration dans le nouveau bâtiment. Xavier GAUTHIER précise qu'une partie va pouvoir être mis à la disposition de l'ALSH et que le reste sera conservé en réserve.
- **Trottoir rue du Carroi du Vignau et stationnement** : Cécile ROY-BOUTELOUP stipule que, depuis que les petites bornes, qui étaient positionnées le long de la voirie jouxtant le trottoir de la rue du Carroi du Vignau à proximité des établissements Dufresne, ont été enlevées, de nombreux véhicules stationnent gênant notablement la circulation et la sécurité des piétons. Sylvain PLUMÉ répond que des panneaux d'interdiction de stationner vont être mis en place prochainement.
- **Panneau de signalisation chemin de la godinière** : Anita RAVION informe que les panneaux de signalisation proches de la jonction du chemin de la godinière et de la route de Sainte Catherine sont souvent couchés et endommagés. Sylvain PLUMÉ confirme ce constat au vu du nombre de fois où les agents techniques les remettent en place.

Le secrétaire de séance